

6-1. Compte rendu financier :

bilan qualitatif de l'action réalisée 2015

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée¹. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Cette fiche peut être adaptée par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Intitulé de l'action : Des parents au service de la coéducation qui utilisent un réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Pourquoi cette action a été mise en place ?

Mobiliser un réseau d'acteurs divers travaillant déjà sur ce sujet et dont les domaines d'intervention varient : des associations, des partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales, Centre Communal d'Action Sociale...), des professionnels, des établissements scolaires, des parents d'élèves...

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Le réseau a mis à la disposition des parents des services et des moyens :

- ✚ Rencontres et échanges entre parents.
- ✚ Accompagnement de projets familiaux.
- ✚ Soutien psychologique.
- ✚ Actions culturelles.
- ✚ Sorties familiales.
- ✚ Conférence.
- ✚ Débat avec différentes méthodologies participatives.
- ✚ Accompagnement de plusieurs groupes de parents dans la perspective de relever des besoins, des attentes sur des questions de parentalité et leur donner les moyens de se structurer.
- ✚ Créer des ateliers parents/enfants.
- ✚ Développer des relations avec les associations de parents d'élèves du quartier du Lac pour collaborer sur certains projets, leur apporter un soutien technique, mutualiser des compétences, proposer des formations...

¹ Cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 2 avril 2000 relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Organisation d'une trentaine de réunions sur l'année 2015 avec, en moyenne, une quinzaine de parents présents, au cours desquelles ont été abordés les contenus suivants :

- + Information sur la fonction d'un Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents par le Directeur du centre social Le Lac
- + Création d'un Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents par le vote des parents présents et des membres du bureau du centre social Le Lac lors de la première réunion
- + Définition du fonctionnement du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents par les nouveaux parents élus des trois écoles primaires du quartier du Lac, du collège Le Lac et par des membres du bureau du centre social Le Lac

Organisation du fonctionnement du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents :

- + Formalisation d'un calendrier de réunions
- + Formalisation de multiples commissions chargées de définir l'action opérationnelle (nature des stands, dates et horaires, tarification, « qui fait quoi » ?
- + Formalisation et diffusion des comptes rendus de réunions à l'ensemble des parents et enseignants des trois écoles.

Formalisation et réalisation d'actions communes

- + Kermesse organisée le samedi 13 juin 2015 dans la cour du collège Le Lac
- + Programmation d'un cycle de conférences sur l'éducation
- + Projet de création d'un jardin pédagogique sur la base du projet de l'une des écoles du quartier
- + Organisation d'une formation pour permettre aux parents d'aider leurs enfants dans « l'aide aux devoirs »
- + Organisation d'une formation pour apprendre à raconter des histoires et utiliser le livre comme outil d'éducation pour les enfants.

Bilan et projet

- + De septembre à décembre 2015 : bilan organisationnel et financier.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

(Rappeler le public initialement visé)

Public initialement visé :

Nombre de participants	Nombre de familles	Nombre d'enfants *	Age des enfants
Pères :	4	35	0 à 6 ans
Mères :	25		
Pères :	5	38	6 à 13 ans
Mères :	26		
Pères :	3	21	14 à 18 ans
Mères :	17		
Total :	80	Total : 94	

Nombre de parents concernés par l'action :

		Nombre de participants
Adultes	Mères	23
	Pères	4
	Autres membres de la famille	
	TOTAL	27

		Nombre de participants	
		Direct	Indirect
Enfants*	0-6 ans	0	67
	6-13 ans	5	261
	14-18 ans	10	0
	TOTAL	15	328

Nombre d'enfants concernés par l'action :

*** Enfants directement concernés par l'action (ayant participé à l'action) et/ou indirectement touchés par l'action (n'ayant pas participé à l'action).**

Sur ce nombre total de participants, combien de familles différentes ont été touchées ?

- ✚ 15 participants réguliers
- ✚ 50 participants pendant la kermesse
- ✚ 500 visiteurs composés essentiellement de familles du quartier.

Rappel des objectifs poursuivis, des résultats attendus et des indicateurs choisis

- ✚ Accompagner les parents dans leur mission éducative
- ✚ Aider les parents à trouver des réponses aux problèmes qu'ils rencontrent dans l'exercice de la parentalité
- ✚ Rendre acteur la population dans des actions collectives pour renforcer les solidarités et les initiatives locales
- ✚ Concrétiser une dynamique par des projets qui s'enchaîneront à l'initiative même des parents afin que les groupes s'autonomisent et s'organisent entre eux pour agir
- ✚ Restaurer les liens familiaux en cas de crise, de rupture afin que les relations puissent être préservées, même si elles sont modifiées, par des soutiens réciproques, des échanges, des mises en réseaux
- ✚ L'important n'est pas tant l'action (ou son support) que la façon dont elle s'inscrit dans un projet d'ensemble, dans un parcours ou une trajectoire collective. Il est essentiel qu'à un certain moment, les parents prennent l'initiative et conduisent le projet.

Stratégies utilisées pour atteindre chacun des objectifs :

Objectif : Rendre acteur la population dans des actions collectives pour renforcer les solidarités et les initiatives locales. L'objectif est de concrétiser cette dynamique par des projets qui s'enchaîneront à l'initiative même des parents afin que les groupes s'autonomisent et s'organisent entre eux pour agir.

La principale stratégie utilisée pour atteindre les objectifs du projet a été les outils de la démocratie participative. L'information, la consultation, la concertation et la cogestion.

Les salariés du centre social Le Lac ont encouragé les initiatives des habitants et enclenché une dynamique participative des parents d'élèves des trois écoles du quartier du Lac en organisant des actions communes.

Il s'agissait de définir des projets concrets où chaque parent serait valorisé et acteur. Ils ont formalisé avec eux les outils pour faire face aux difficultés rencontrées dans l'éducation de leurs enfants en animant des groupes de parole et des groupes d'échanges.

Ils ont fait découvrir les activités du centre social Le Lac à des parents qui ne connaissaient pas les activités de ce lieu d'accueil. Ils ont répondu aux demandes d'entretiens individuels des parents relatives à leurs difficultés d'exercer leurs fonctions parentales.

Trois salariés du centre social Le Lac ont été impliqués en permanences dans le déroulement de l'action (le Directeur, la référente famille et le coordinateur des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité) ainsi que quelques administrateurs. Ils ont mis en œuvre une méthodologie du dialogue entre acteurs permettant, en intelligence collective, de faire émerger des propositions concrètes et partagées par tous.

Pour qu'un dialogue constructif se réalise, l'équipe a organisé une collation à chaque rencontre afin de favoriser une ambiance conviviale et créer un climat de confiance.

Chaque membre participant a été accueilli comme un ambassadeur des parents de toutes les écoles. L'équipe s'est appuyée sur le principe selon lequel tout le monde a sa place et toutes les personnes présentes sont nécessaires.

Au-delà des séances plénières, où une trentaine de parents siégeaient, des commissions, composées de cinq ou six personnes, ont été organisées pour discuter, débattre et faire des propositions.

Les locaux du centre social Le Lac sont devenus « un forum » conçu pour permettre à des groupes de se réunir afin de créer une dynamique de réflexions sur des questions simples. Il a permis de faire travailler ensemble un grand nombre de personnes, de cinq ou six à une trentaine, autour d'un thème commun tout en laissant une grande liberté aux participants. Cette méthodologie a été basée sur l'auto organisation, la créativité et la liberté d'expression. L'objectif a été de créer un climat favorisant l'initiative et l'apprentissage. Sur la forme, de nombreuses règles de fonctionnement ont été définies par un vote des participants.

Objectifs : Accompagner les parents dans leur mission éducative / Aider les parents à trouver des réponses aux problèmes qu'ils rencontrent dans l'exercice de la parentalité.

Lors des réunions ou des entretiens individuels, de très nombreux conseils pratiques ont été dispensés aux parents. Les salariés du centre social Le Lac ont enregistré beaucoup de questions et apporté quelquefois des solutions à leur difficulté et à leur inquiétude.

Certains d'entre eux tenaient des propos extrêmement négatifs et virulents à l'encontre de leur école. Ils reprochaient notamment leur impossibilité d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action (boîtes aux lettres, panneaux d'affichage, éventuellement de locaux) et de ne pas pouvoir diffuser des documents permettant de faire connaître leur action.

Au contraire, d'autres parents ont souligné, qu'en règle générale, les enseignants et les directeurs d'écoles répondaient aux demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents et qu'ils étaient pleinement associés à la vie de l'école et particulièrement aux conseils d'école. Ils ont souligné que l'exercice du mandat des représentants des parents était facilité par leur directeur.

Les salariés du centre social Le Lac :

- ✚ ont défendu les enseignants et l'école publique quelle que soit son implantation ou sa gestion. Ils ont insisté sur la nécessité de faire vivre la coéducation, c'est-à-dire la collaboration étroite et la responsabilité partagée entre l'École et la famille dans l'éducation des enfants, qui était un gage de leur épanouissement et de leur réussite scolaire
- ✚ ont rappelé, par exemple, que les heures de réunion des conseils d'école, d'administration et de classe sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves et des autorisations d'absence pour certaines réunions peuvent être accordées par l'employeur

- ✚ ont expliqué que le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école, donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles, peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire)
- ✚ ont dû, lors de très nombreux débats du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, rappeler le rôle et la place des parents à l'École ainsi que la reconnaissance de leurs droits qui sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation
- ✚ ont martelé régulièrement que la réussite de la scolarité de leur enfant était liée au dialogue qui s'établirait entre les personnels de l'école ou de l'établissement scolaire, mais aussi de leur implication dans l'accompagnement de sa scolarité
- ✚ ont incité les parents à accompagner leurs enfants dans leur scolarité en les encourageant dans leur découverte de la lecture et de l'écriture.

La responsable de l'animation collective famille et le coordinateur des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité ont partagé leur expérience afin que chaque parent travaille sur l'autonomie des enfants, développe leur sens des responsabilités, leur apprennent le nécessaire respect d'eux-mêmes et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie commune.

La responsable de l'animation collective famille, à la demande de certains parents, a organisé des réunions thématiques afin qu'ils aident leurs enfants à acquérir une certaine hygiène de vie (sommeil et alimentation équilibrée, hygiène corporelle, activités physiques, etc.) qui les rendra plus disponible pour apprendre, mais aussi, à l'adolescence, pour affronter les tentations de conduites à risques.

Le coordinateur des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité :

- ✚ a rappelé que le suivi de la scolarité par les parents implique que ceux-ci soient bien informés des résultats, mais également du comportement scolaire de leurs enfants et qu'à ce titre les droits des parents à l'information étaient garantis
- ✚ a incité les parents à participer à des réunions en chaque début d'année, pour les parents d'élèves nouvellement inscrits, avec le directeur d'école et le chef d'établissement
- ✚ a insisté sur l'importance des rencontres parents-enseignants au moins deux fois par an qui permettent d'obtenir une information régulière à destination des parents sur les résultats scolaires et le comportement de leurs enfants
- ✚ a présenté le dispositif des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité pour les écoles primaires et pour le collège (D'COL)
- ✚ a invité les parents à utiliser le dispositif en rappelant la gratuité de ce service financé par l'État, la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Sedan
- ✚ a donné quelques exemples où il avait eu un rôle de médiateur afin de faciliter les relations entre les parents d'élèves et les personnels

- ✚ était intervenu auprès des directeurs d'écoles ou des chefs d'établissements pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés
- ✚ a indiqué, qu'à plusieurs reprises dans le cadre de son statut « d'adulte relais », il avait mis en œuvre des médiations familiales. Celles-ci avaient pour objectif, avec l'aide d'un tiers indépendant, d'aider les parents à l'exercice consensuel de l'autorité parentale en prévenant les conflits (médiation extrajudiciaire) ou en atténuant leurs effets dans l'intérêt des enfants (médiation judiciaire).

Le directeur du centre social Le Lac a rappelé qu'en toute circonstance, les salariés du centre social Le Lac sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance.

Il a régulièrement incité les parents à consulter les sites internet du centre social Le Lac, de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes et de L'Éducation Nationale.

On peut souligner que l'équipe d'encadrement du centre social Le Lac a été primordiale car elle a permis de soutenir et renforcer le partenariat nécessaire entre l'institution scolaire et les parents d'élèves.

Choix des outils et supports utilisés pour atteindre chacun de ces objectifs :

Les parents d'élèves des trois écoles primaires du quartier du Lac, en concertation avec les directeurs d'écoles, ont pris l'initiative d'organiser des actions communes et de formaliser des projets (kermesse, conférence parentalité, réunions thématiques, réalisation de jardin pédagogique, etc.) afin de briser, dans le périmètre scolaire, le "chacun pour soi" et renforcer les solidarités.

L'organisation de nombreuses rencontres a permis à une trentaine de parents de travailler ensemble, accompagnés par les professionnels du centre social Le Lac, de manière hebdomadaire pendant toute une année.

Ils ont particulièrement été valorisés à travers l'aboutissement d'une kermesse commune aux trois écoles du quartier du Lac par :

- ✚ le succès de l'opération qui a accueilli, dans la cour du collège Le Lac, des centaines de familles
- ✚ la presse qui a publié un article élogieux sur la qualité de la manifestation et le travail organisationnel commun
- ✚ les enseignants et les autres parents qui les ont remerciés pour leur engagement
- ✚ les Élus des collectivités qui ont souligné l'efficacité du travail partenarial avec le centre social Le Lac,

Grâce au travail en réseau, ils ont pu être acteurs et financer des actions culturelles et du matériel pédagogique au bénéfice des enfants des trois écoles primaires.

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

L'action a été réalisée prioritairement sur le quartier du Lac.

Du 1 janvier au 31 décembre 2015

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

La participation des parents ne s'est pas limitée par des discussions autour de la prise de parole ou de l'implication dans des démarches de projet.

La participation n'a pas résidé seulement dans la prise de parole, elle s'est retrouvée aussi dans les actions menées en commun, entre parents et professionnels (idée de coaction).

Elle a consisté à valoriser les parents à travers une réalisation collective d'une production de sens, de projet et une participation à une instance qu'ils ont décidé librement de créer.

On doit cependant prendre en compte que le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents a été sollicité par les instances du centre social Le Lac. C'est bien le centre social qui a pris l'initiative.

Nous avons aussi constaté que ce sont toujours les mêmes personnes qui se sont investies. Cette situation a entraîné, dans certaines périodes, un essoufflement de certains parents. Par ailleurs, ils ont été interpellés dans d'autres instances et particulièrement à l'école.

La grande difficulté a été de construire sur le long terme. La participation pour être effective a nécessité du temps (12 mois).

Cette nécessité a été ressentie par l'équipe de salariés du centre Le Lac à plusieurs niveaux, dans différents domaines :

- ✚ l'information et la communication
- ✚ l'établissement d'une relation effective
- ✚ la construction d'une connaissance partagée
- ✚ la reconnaissance entre acteurs
- ✚ le montage des actions
- ✚ les différents processus de validation, etc.

L'équipe de salariés du centre social Le Lac a tout fait pour répondre aux demandes organisationnelles des parents.

La réussite de notre dynamique participative a résidé dans la prise en compte d'engagements différents et dans notre capacité à favoriser leurs convergences. Nous avons défini collectivement l'objet de la participation : sur quoi souhaite-t-on participer ? Comment est appréhendé cet objet par les différents interlocuteurs ?

Il s'agissait à la fois d'identifier et de différencier les attentes des différents interlocuteurs : parents, professionnels du centre social Le Lac, enseignants,

institutionnels (État, municipalité). Au-delà de la définition du sens de la démarche et afin que chacun puisse trouver sa place dans une démarche participative, il était important de déterminer au préalable la démarche et, de manière collective, des règles claires de fonctionnement.

L'équipe de salariés du centre social Le Lac a proposé des règles définissant les modalités de participation : les décisions ont été prises à la majorité des membres présents, les comptes rendus des différentes réunions ont été affichés dans chaque école et transmis aux participants, aux directeurs des écoles après validation par le vote en séance plénière, la création de commissions thématiques ainsi que la possibilité de ne pas être présent à toutes les réunions (donner son pouvoir de voter à un autre parent).

L'équipe de salariés du centre social Le Lac a développé l'information.

Elle a en permanence, tout au long des actions, mis à la disposition des parents une banque d'informations sur support papier ou par la communication d'articles publiés sur internet :

(<http://www.education.gouv.fr/>)

-Le guide pratique des parents : mon enfant à l'école, à savoir avant la rentrée, être parent d'élève comment ça marche ? Comprendre l'organisation de la scolarité de mon enfant, veiller aux besoins particuliers de mon enfant, résoudre un litige...

(www.caf.fr)

- Vie de famille...

Les salariés du centre social Le Lac sont partis du postulat que la capacité à participer à une démarche, ou plus largement à s'impliquer dans la vie du quartier, supposait de disposer d'un minimum d'informations.



Cet aspect a constitué le premier préalable de toute forme de participation et a déterminé la place des parents.

Par ailleurs, l'information a été continue, dans la mesure où elle a permis d'accompagner les parents durant toutes les phases.

Les salariés du centre social Le Lac ont eu une fonction d'expertise et de relais plus que de porte-parole. Dans toutes les réunions, leurs interventions ont permis de reformuler les attentes de chacun tout en garantissant la méthode. Ils ont joué une fonction de médiation, dans la mesure où ils ont pu expliquer les règles de fonctionnement des institutions (relatives à l'État, l'école, la commune, la Caisse d'Allocations Familiales, le centre social Le Lac, etc.). L'explication des règles a consisté à éclaircir les responsabilités de chacun, les délais retenus pour chaque action, les contraintes encourues.

Résultats obtenus (écarts par rapport aux objectifs fixés) ?

Les écarts positifs :

-  Inscription du projet dans la durée
-  Présence de structures (les trois associations de parents d'élèves, les directeurs des 3 écoles du quartier, le principal du collège Le Lac) et de professionnels directement impliqués

- ✚ Existence d'une demande explicite
- ✚ Mobilisation de « forces vives » implantées localement
- ✚ Habitude de travail collectif entre les partenaires
- ✚ Implication forte en termes d'information
- ✚ Communication adaptée
- ✚ Fédération de savoir-faire
- ✚ Prise en compte du vécu des parents
- ✚ Partir de leurs préoccupations individuelles afin d'aboutir à une approche plus collective
- ✚ Prise en compte des difficultés personnelles et leur résolution.

L'action a permis de réinvestir la notion de collectif afin de dépasser le vivre ensemble par le faire ensemble.

Avez-vous rencontré des difficultés lors du déroulement de l'action ?

Les écarts négatifs

- ✚ La participation des parents a présenté des limites dans la mesure où elle a été le fait d'une minorité organisée, pas toujours formée et apte à prendre la parole.
- ✚ Certains parents se sont focalisés sur la défense d'intérêt corporatif « je défends d'abord mon école ». Le paradoxe a résidé dans la nécessité, dans le même temps, que la démarche participative reste limitée dans le temps, car certains parents se sont lassés assez vite.
- ✚ Les difficultés de gestion entre le temps des parents, celui des enseignants qui ne coïncidaient que rarement.
- ✚ Les salariés ont enregistré de nombreux préjugés par certains participants.
- ✚ Le coût des actions basé sur de la participation comme celui de toute démarche participative a été sous et mal évalué. Au niveau des actions, nous n'avons pas toujours pris en compte que les frais directs liés à l'organisation et non le travail en amont de mobilisation.
- ✚ Les participants ont regretté l'absence d'Élus de la ville de Sedan aux différentes réunions du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents. Certains parents nous ont confié qu'ils pensaient que leur parole était illégitime, sans poids, et donc sans conséquence.
- ✚ Une formation aurait pu être engagée afin de donner la possibilité à certains parents de s'exprimer en réunion.
- ✚ L'équipe de salariés a constaté l'absence pour certains parents de distinction entre intérêt général et intérêt (s) particulier (s) étant entendue que la concertation devait s'inscrire dans le cadre de l'intérêt général.

- ✚ Il existe un risque d'usure ou d'essoufflement de la démarche participative des parents.

Comment les partenaires du projet se sont-ils impliqués ?

- ✚ La Ville de Sedan
- ✚ Le collège Le Lac
- ✚ Les trois écoles primaires du quartier du Lac
- ✚ Des commerçants
- ✚ Le centre social Le Lac.

Le degré d'implication des partenaires

- ✚ La Ville de Sedan a mis à disposition du matériel (stands, podium, etc.) pour la kermesse
- ✚ Le directeur du collège Le Lac a participé à quelques réunions et a mis à disposition la cour et des locaux de son établissement
- ✚ Les directeurs des écoles ont participé régulièrement aux réunions
- ✚ Des commerçants ont donné de très nombreux lots pour la kermesse
- ✚ Le centre social Le Lac a mobilisé l'ensemble de ses moyens (salariés, spatiaux, administratifs, de communications, etc.).

Les partenaires financiers de l'action

- ✚ L'État et la ville de Sedan dans le cadre du « Contrat Ville »
- ✚ La Caisse d'Allocations Familiales
- ✚ Le centre social Le Lac.

Comment les usagers et plus largement les habitants se sont-ils impliqués dans le projet ?

Les parents à l'initiative du projet

Ils ont appris à se connaître et, partant du constat qu'au lieu de rester chacun dans son école pour organiser trois mini-kermesses semblables en juin, ils ont décidé de mettre sur pied dans une grande kermesse commune aux 3 écoles du quartier. Ils ont convaincu les 3 directeurs d'écoles du bénéfice qu'ils pouvaient tirer de cette initiative : niveler les rivalités ressenties entre les écoles, libérer les instituteurs de l'organisation, récolter des bénéfices supérieurs grâce à une meilleure affluence des habitants ?

Ils ont été accompagnés par les salariés du centre social Le Lac à tous les stades (définitions des objectifs, des moyens, de la réalisation, du bilan, etc.).

Les parents associés à l'élaboration de l'action du début à la fin des projets.

L'équipe de salariés du centre social Le Lac a utilisé des outils et des techniques d'animation participative (le tour de table, le brainstorming, le scrutin délibératif, des groupes de discussions, des ateliers multi acteurs, le forum ouvert, etc.).

En règle générale, les parents ont demandé à être accompagnés par les salariés du centre social Le Lac.





Les parents ont participé activement à l'action :

- D'activités préparées en amont par les parents
- Préparation d'événements en lien avec les enfants (carnaval)
- Choix des thématiques concernant des groupes d'échanges ou de conférences

Quelle démarche d'évaluation a été mise en œuvre ? Quels ont été les résultats de cette évaluation ?

L'action a permis de répondre aux besoins repérés.

Pour la première fois depuis sa création en 1987, le centre social Le Lac a créé un Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, qui a permis de :

-  Accompagner une trentaine de parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants et de favoriser les échanges entre parents, professionnels et enseignants
-  Donner aux parents, dans l'élaboration de projets communs, les moyens de se rencontrer et de trouver des réponses aux diverses questions qu'ils se posent en matière de parentalité
-  Favoriser les relations parents-écoles
-  La création d'un lieu d'accueil et d'écoute, l'animation de groupes de paroles, d'échanges, de réflexion, de formation, etc.

Les actions proposées par les salariés du centre social Le Lac répondaient à des besoins exprimés par les parents en réunion ou en entretien individuel en matière de parentalité.

Elles ont toutes visé à mettre en avant le rôle des parents et le lien parents-enfants. Elles ont permis à des groupes de parents de s'engager à participer à des réunions régulières animées par des professionnels pour aborder des sujets liés à la parentalité déterminés par le groupe.

La démarche a permis d'offrir aux parents un espace d'écoute, d'expression et d'échange sur les difficultés rencontrées et les solutions trouvées dans leur expérience de parents. Les groupes de parole des parents n'ont jamais été des groupes de parents thérapeutiques. Les débats ont été menés dans un esprit d'écoute, de respect de la parole de chacun et d'échanges sur leurs expériences de parents.

De très nombreuses thématiques ont été abordées.

Par la responsable du secteur animation collective famille :

- ✚ Thématique des relations parents/enfants : elle a permis d'aborder les questions liées à l'éducation du jeune enfant (par exemple : alimentation, sommeil, phases de développement, etc.) et plus globalement la question du lien parent-enfant et de sa construction
- ✚ Thématique des relations parents/enfants autour de l'enfance (6-10 ans) : elle a permis de toucher aux questions liées à l'éducation de l'enfant et à la construction de sa personnalité
- ✚ Thématique des relations parents/enfants à la préadolescence et à l'adolescence (11 ans et plus) : elle a permis de traiter de l'autonomisation de l'adolescent, de l'exercice de l'autorité, de la responsabilité, ou encore de l'éducation affective et sexuelle
- ✚ Thématique du partage des rôles, de la coparentalité, de la place des pères.

A été définie comme action sur la thématique du partage des rôles parentaux, toute action portant sur la place du père et de la mère dans les relations éducatives, y compris dans les situations de conflit, de séparation ou de reconstitution familiale. Ces actions ont été traitées par exemple par l'investissement des pères dans les tâches domestiques et éducatives et de la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

Par le responsable des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

- ✚ Thématique des relations familles / écoles : elle a permis de favoriser une meilleure connaissance de l'institution scolaire, de son fonctionnement, de ses enjeux et de ses valeurs, mais aussi de la place des parents dans la scolarité et de la relation avec l'école.

Dans le cas d'une reconduction de l'action, les actions correctives à mettre en œuvre pour combler ces écarts :

- ✚ Prendre en compte la nécessité du temps pour construire sur du long terme
- ✚ Améliorer les règles définissant les modalités de participations des parents, des enseignants, des élus de la ville de Sedan
- ✚ Accentuer l'information

- ✚ Accentuer les moyens (humains, techniques et financiers)
- ✚ Renforcer la confiance réciproque entre les différents acteurs
- ✚ Appuyer et former les parents
- ✚ Recourir à des tiers « experts »
- ✚ Réduire le risque d'usure et d'essoufflement des démarches participatives des parents
- ✚ Optimiser la participation des parents comme outil d'efficacité pour l'élaboration de projets.

Quelles sont les perspectives d'évolution de cette action ?

Mettre en place des conférences/débats autour de la parentalité :

- ✚ « ADOS de A à Z »
- ✚ « Être parent »
- ✚ « Aider mon enfant à surmonter les moments difficiles »

L'équipe de salariés et les administrateurs du centre social Le Lac ont souvent ressenti la désespérance, la défiance et parfois la résignation, ce qui est sans doute pire !

Pour renforcer le travail de confiance amorcée, les responsables du centre social Le Lac poursuivront des actions de démocratie participative à travers la reconduction de la kermesse qui sera transformée en fête de l'enfance et d'autres actions concrètes.

La nécessité de prendre acte du vécu des personnes et de partir de leurs préoccupations individuelles afin d'aboutir à une approche plus collective.

OBSERVATIONS, COMMENTAIRES

Le rôle du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents a été reconnu, il a :

- ✚ Permis d'informer, de communiquer, de disposer de moyens matériels d'action grâce au partenariat avec le centre social Le Lac
- ✚ Diffusé des comptes rendus permettant de faire connaître son action
- ✚ Permis à certains parents de renforcer leur engagement volontaire au service de l'intérêt général
- ✚ Promu le bénévolat associatif au service de l'éducation
- ✚ Mis en relation des parents afin qu'ils construisent ensemble des actions communes qui ont renforcé leur reconnaissance
- ✚ Mis en œuvre des actions nourries, enrichies, soutenues par un collectif de parents, d'enseignants, de professionnelles et d'administrateurs du centre

social le lac avec la volonté « de faire ensemble » au bénéfice des enfants et d'accompagner les parents dans leur mission éducative.

L'exercice du mandat des représentants des parents d'élèves des trois écoles du quartier a été facilité et renforcé par l'acquisition d'informations et de savoir-faire dans de multiples domaines (organisationnel, communication, éducation...).

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu écrit qui a été transmis à chaque membre des trois associations de parents d'élèves par courriel ou par courrier, aux directeurs, à l'inspecteur de l'Education Nationale.

L'ensemble des comptes rendus a été affiché dans chaque école et diffusé sur le site internet du centre social Le Lac.

La Kermesse a été annoncée de très nombreuses fois sur RADIO 8 et le Journal L'UNION.

6-2. Compte rendu financier provisoire de l'action REAAP

Exercice 2015

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achat	5 000	6 036		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises		3 388	
Prestations de services							
Achats matières et fournitures		214		74- Subventions d'exploitation²	6 744	7 024	
Autres fournitures Pédagogiques	5 000	5 822		État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs		156		- CAF REAAP	5 000	5 000	
Locations immobilières et immobilières				- CONTRAT DE VILLE	1 744	869	
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance		156		-			
Documentation				Département(s) :			
Divers				-			
62 - Autres services extérieurs		468		Intercommunalité(s) : EPCI ³ ARDENNE METROPOLE		875	
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication		400		Commune(s) :		280	
Déplacements, missions		68		-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	5	69		-			
Impôts et taxes sur rémunération	5	69		Fonds européens			
Autres impôts et taxes				-			
64- Charges de personnel	157	2 303		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)			
(Rémunération des personnels,	112	1 641		Autres établissements publics			
Charges sociales,	45	662		Autres privées			
Autres charges de personnel)				-			
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante			
66- Charges financières				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
67- Charges exceptionnelles				76 - Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements et provisions				78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement	1 998	1 830		Produits fixes de fonctionnement	416	450	
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	7 160	10 862		Total des produits	7 160	10 862	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
TOTAL	7 160	10 862		TOTAL	7 160	10 862	
La subvention de 1 744 € représente 16 % du total des produits :							
(montant attribué / total des produits) x 100							

2

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

3

Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

6-3. Compte rendu financier de l'action : données chiffrées

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

2 % de répartitions des charges de la logistique soit salaire personnel service, poste de comptabilité, assurance, fournitures de bureau.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

2794,44 euros ont été utilisés dans le cadre de l'organisation de la kermesse qui a accueilli des centaines de parents et enfants du quartier du Lac.

3000,00 euros ont été utilisés pour acquérir du matériel pédagogique et organiser des sorties culturelles au bénéfice des enfants du quartier.

L'ensemble des parents des associations de parents d'élèves a déterminé la nature et le montant des achats.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁴ ?

Observations à formuler sur le compte rendu financier de l'opération subventionnée :

Dans le budget prévisionnel REAAP 2015, nous avons défini peu de charges salariales, or, l'activité très importante nous a obligés à mobiliser deux salariés sur la base de 50 heures pour accompagner les parents dans la réalisation des différentes actions. Nous avons sous-estimé le travail à effectuer, un rectificatif sera apporté pour l'action 2016.

Je soussignée Joëlle BASTIEN représentante légale de l'association CENTRE SOCIAL LE LAC certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 2 Mars 2016 à SEDAN

Signature

⁴

Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.